



APPEL A CANDIDATURE RESIDENCE D'ARTISTES 2016/2017 (DUREE 24 MOIS)  
RESIDENCE EN CREATION ET MEDIATION  
VEME EDITION

**POUR CANDIDATER A LA RESIDENCE** : du 01 juillet au 31 août 2015

**POUR ACCEDER AU DOSSIER** :

- Formulaire de contact à remplir sur le site de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe

<http://monastere.paysdorthe.fr/Monastere/Informations-pratiques/Formulaire-demande-de-dossier-Appel-a-projet-Ondes-lumieres>

Auditions prévues entre le 24 et 29 septembre  
Communauté de Communes du Pays d'Orthe  
10 place Montgaillard  
40300 Orthevielle  
05 58 73 60 03

<http://monastere.paysdorthe.fr/>

## CONTEXTE

La Communauté de Communes du Pays d'Orthe organise pour sa 5<sup>ème</sup> édition Ondes&umières, un programme d'artistes en résidence de création et de médiation œuvrant dans le champ **des arts visuels et sonores notamment les arts numériques**.

Il a pour objectif de s'implanter chaque année sur le site de l'Abbaye Saint Jean de Sorde (dans la partie Monastère) à Sorde l'Abbaye dans les Landes et de favoriser la création contemporaine dans le département des Landes. Le lieu de résidence est le site départemental de l'Abbaye d'Arthous, situé à 9 kms du Monastère de Sorde l'Abbaye.

Des temps de médiation et de rencontres sont par ailleurs proposés tout au long du cycle avec le site départemental d'Arthous et des structures extérieures (Association accès(s) cultures électroniques) dans une logique de parcours croisant les approches.

## CONDITIONS ET SPECIFICITES REQUISES

### - Orientations artistiques :

L'Inspiration et l'esprit du lieu : Le patrimoine bâti de l'Abbaye Saint-Jean de Sorde et plus largement le patrimoine architectural local du Pays d'Orthe seront les axes de création privilégiés lors de la résidence afin d'offrir aux habitants et aux visiteurs du site une nouvelle lecture du patrimoine

**Le ou les artiste(s) pourront inscrire dans les espaces, des créations antérieures pertinentes** : L'objectif étant de faire écho au dialogue entre patrimoine local (au sens large) et création contemporaine.

Espaces concernés par la valorisation de cette création :

- Année 2016 : lieux, nb d'œuvres exposées attendues
- Année 2017 : une des œuvres présentées aura été créée dans le cadre d'un travail de médiation et de co-construction avec le territoire (cf volet médiation de la résidence/ Workshop)

### - Médiation

La résidence s'adresse à tout artiste intéressé par la démarche de sensibilisation d'initiation et d'enseignement artistique. Il touchera une rémunération de (55€/ H), pour un total de 30 heures réparties sur l'ensemble de la période (volume à définir avec l'organisateur).

### - Participation de l'artiste au programme de la résidence

1. Une présentation de début de résidence auprès des partenaires et élus de la collectivité
2. Temps de rencontre avec les services éducatifs du territoire : Conférence et introduction aux orientations artistiques de l'artiste
3. Temps de médiation dans le cadre de parcours d'éducation artistique et culturelle
4. Une présentation de fin de résidence grand public

## MODALITES FINANCIERES

L'artiste percevra un cachet de 4000€ pour le projet artistique de la résidence / 6000€ pour un collectif  
Un budget de production de (8000€) maximum pour les deux ans sur présentation d'une note synthétique  
Sont pris en charge : l'hébergement la restauration

Le transport à hauteur de 4 allers retours peut être 6 au vue du programme

Les frais de repas pourront être pris en charge par l'organisateur selon la base forfaitaire des plateaux repas.